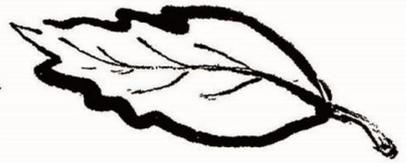


# S'feld' Blatt



Lettre d'information de la Commune de Feldbach n° 30 – Mars Avril 2025

## Le mot du Maire.

Nous émergeons dans la douceur du printemps avec l'arrivée des couleurs printanières et le réveil de la nature. Le printemps a permis aussi le démarrage des opérations de marquage au sol sur les différents axes de la Commune. En parallèle, et pour faire suite au souhait de plusieurs habitants, des contrôles de vitesse supplémentaires ont été demandés auprès de la Gendarmerie.

La **Journée Citoyenne** revient également pour sa 4<sup>e</sup> édition le samedi **17 mai** 2025. L'ensemble des membres du Conseil Municipal vous invite à y participez, vous serez toutes et tous les bienvenus ! Les informations et le bulletin d'inscription avec les différents ateliers proposés seront distribués prochainement. On compte une nouvelle fois sur vous, votre enthousiasme et votre dynamisme sont la garantie du succès de cette belle action.

**Bonne lecture de ce nouveau numéro. Bien à vous. Sylvie RENGER**



**Frelon Asiatique** Avec le retour des beaux jours, les frelons asiatiques sortent de leur hibernation pour construire leurs nids (primaire) afin d'y pondre les futures ouvrières. Celles-ci construisent par la suite le nid secondaire bien plus en hauteur et qui peut atteindre jusqu'à 1 m de diamètre ! **Cet insecte carnivore est un nuisible et il est urgent d'agir pour préserver notre biodiversité.** Feldbach étant dans la liste des villages déjà colonisés, la commune a décidé d'acheter des pièges qui seront installés par un référent dès réception. A cet effet nous cherchons des **habitants volontaires** qui acceptent la pose d'un piège sur leur propriété. Par exemple si vous avez des ruches ou des arbres fruitiers. Les abeilles étant les principales victimes du frelon asiatique. Il faudra alors les surveiller et les réapprovisionner avec un appât. Le plus important serait

de bien observer et de trouver le nid. Mais surtout ne pas intervenir personnellement, même avec une protection d'apiculteur. Signaler sa présence à la mairie, un Intervenant spécialisé sera contacté. Les frais de destruction seront pris en charge par la commune. Attention cependant à ne pas confondre le frelon commun qui à la tête claire, les pattes brunes et un abdomen essentiellement jaune. A préserver ; et le frelon asiatique qui à la tête et le thorax entièrement noirs, le dernier segment de l'abdomen jaune et les pattes jaunes. Nous vous invitons à protéger notre biodiversité, à le reconnaître et le signaler. Merci de votre implication.

**Pour les volontaires, merci de vous signaler en Mairie.** MD

## EFS - Connaissez-vous la maison du don ?

Depuis plusieurs décennies les équipes de l'Etablissement Français de Sang se déplacent dans nos communes, en fin de journée, pour prélever le précieux sang qui coule dans nos veines. Mais le saviez-vous ? Vous avez la possibilité de donner votre sang et votre plasma, le matin et l'après-midi sur le site de Mulhouse (hôpital du Hasenrain)

Toutes les infos sur les horaires d'ouverture sur internet en tapant « Maison du don Mulhouse »

Prochaine collecte sur le secteur à Bisel le 13 Juin 2025. Merci pour votre générosité

**PROCHAIN RENDEZ-VOUS :**

**DONNEZ VOTRE SANG PENDANT LES VACANCES DE PÂQUES :**

Du lundi 7 au samedi 19 avril 2025, RDV dans vos Maisons du don alsaciennes : après votre don, profitez d'une collation sucrée !

MAISON DU DON

## Décisions prises lors de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2025

**Compte Administratif et Compte de Gestion 2024** : ils sont tous deux validés à l'unanimité.

**Budget Primitif 2025** : les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement et en section d'investissement. Les conseillers approuvent à l'unanimité le Budget Primitif présenté.

**Vote des taxes directes locales** : à l'unanimité, les taux des taxes restent à l'identique par rapport à 2024 : sur les propriétés bâties à 27.39%, celui sur les propriétés non bâties à 48.26 % et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires à 17.21%.



**Admission en non-valeur** : Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Un montant de 1340.72€ est inscrit au Budget. Il s'agit de factures de consommation d'eau établies en 2013-2014-2015 (inscrites dans le budget général lors du transfert de compétence à la CCS) et des factures de redevance d'enlèvement des ordures ménagères (inscrites dans le budget général lors de la dissolution de l'ex CC du Canton de Hirsingue).

**Cessions de terrains** : il s'agit d'une modification rue des vergers pour un nouvel alignement au droit des parcelles 293 et 298 (frais à la charge des acquéreurs) et rue du fossé au droit de la parcelle 346 suite aux travaux de dévoiement d'une conduite d'assainissement (frais à la charge de la commune).

**Protection Sociale Complémentaire pour les agents communaux** : pour les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès, l'accord collectif local proposé par le Centre de Gestion est approuvé.

**Convention Acte budgétaire** : autorisation est donnée à Madame le Maire pour signature d'une convention avec les services de la Préfecture pour la dématérialisation des actes budgétaires.

**Lutte contre le frelon à pattes jaunes** : acquisition de 10 pièges qui seront installés à la mi-avril. Un appel à bénévoles sera lancé pour la pose et le suivi des pièges et pour une sensibilisation au signalement de nids. Les membres du conseil valident la prise en charge financière du coût de destruction d'un nid de frelons asiatiques chez un propriétaire privé (sous condition).

**Halles des Fêtes** : la visite périodique de la Commission de sécurité a été réalisée le 4 mars. Le rapport sera transmis par les Services de la Préfecture après validation. Différents travaux seront alors à prévoir.



Le **Secrétariat de mairie** est fermé pour une durée indéterminée. Pour toute demande, vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : [mairiedefeldbach@wanadoo.fr](mailto:mairiedefeldbach@wanadoo.fr) ou contacter directement le Maire, les Adjoints et les Conseillers municipaux. En journée, des rouleaux de sacs de tri sont à disposition dans l'entrée de la Mairie devant l'étagère aux bouquins. Une campagne de recrutement a été lancée. *En France, 2 000 postes de secrétaires de mairie sont vacants. Dans les zones rurales, la situation est encore plus critique. Nous n'y échappons pas.*

**Liberté pour Cécile** Depuis mai 2022, Cécile Kohler et son compagnon Jacques Paris sont retenus en otage en Iran. En témoignage de notre soutien, nous avons rejoint le mouvement de solidarité initié par l'Association des Maires du Haut-Rhin lors de l'Assemblée Générale du mars 2025. Une banderole de soutien est installée au centre du village. Vous pouvez également signer et partager la pétition en ligne [www.libertepourcecile.com](http://www.libertepourcecile.com) Chaque action compte pour leur permettre de retrouver la liberté.



**RAPPEL - Collecte de cartouches** Vous pouvez déposer vos anciennes cartouches d'imprimante dans notre carton de collecte situé à l'entrée de la Mairie, devant l'étagère à bouquins. Le recyclage de ces cartouches permettra de générer des fonds qui seront ensuite reversés sous forme de dons aux associations de protection animale. Un grand merci à Pascale Meister de Raedersdorf pour cette superbe initiative qui allie écologie et solidarité !



**Sportif du Sundgau de l'année** La Communauté de Communes Sundgau avait lancé un concours pour élire le sportif de l'année **2024**. 23 communes ont participé à cette 1<sup>ère</sup> édition en sélectionnant un athlète. Le gagnant a été annoncé le 6 mars dernier lors d'une cérémonie qui a eu lieu au Cinéma d'Altkirch et au cours de laquelle chacun des participants a pu se présenter et présenter sa discipline sportive.

Bravo à Xavier JAEGY et grand merci à lui d'avoir accepté de représenter FELDBACH.

« À la sortie d'une période de santé fragilisée, Xavier reprend progressivement ses activités accompagné de deux de ses amis et recommence à pratiquer la course à pieds en pleine nature. Petit à petit, les trois amis se préparent à un défi de taille : participer à un ultra-trail de

75 km dans les Dolomites, en Italie. Ce sera leur premier trail, et ils n'ont que quelques mois pour s'entraîner. Au final, les deux autres amis, ne démériteront pas, et avaleront 40 km de haute montagne, Xavier quant à lui réussira à parcourir les 75 km et les 5000 mètres de dénivelé en 18 heures et finira 118<sup>ème</sup> sur 289. À la suite de cette course, Xavier enchaîna avec un deuxième ultra-trail, plus court mais particulièrement exigeant, en raison des importantes chutes de neige survenues les jours précédents. Malgré ces conditions difficiles, lui et son ami termineront à la quatrième et cinquième place de leur catégorie. Avec un temps de 4h45 pour 37 km de course, Xavier se classera 265<sup>e</sup> sur 1 099 participants. »



### Intervention pour l'entretien de la végétation aux abords des lignes Haute tension (HTA)

La Société ETA Barth SCHNEIDER 68510 GEISPIZEN, mandatée par RTE Groupe maintenance Réseaux Alsace, va procéder à des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à Haute Tension. Ces travaux vont être entrepris à dater du 15/04/2025 jusqu'au 31/08/2025.

### BONNE PRATIQUE



**En forêt communale comme privée**, l'intervenant est responsable de toutes dégradations anormales ou résultant d'un usage abusif des routes et chemins privés forestiers utilisés pour le débardage et transport des bois. Le passage régulier ou ponctuel sur les chemins ruraux et voies communales peut parfois provoquer des dégâts. Merci d'éviter d'emprunter ces chemins après de fortes pluies pour ne pas les abîmer. Les travaux de remise en état représentent ensuite une charge financière importante pour la Commune et/ou l'Association Foncière.

**Avec l'arrivée des beaux jours**, les amateurs de jardinage en profitent pour bichonner leur terrain. Cependant, il faudra encore patienter quelques mois avant de pouvoir sortir taille-haie, scie ou tronçonneuse : C'est la pleine saison de nidification chez les oiseaux et beaucoup d'espèces s'installent dans les haies et les arbustes.

En Alsace\*, il est interdit de tailler les haies entre le 15 mars et le 31 juillet pour éviter de détruire des nids et pour préserver la biodiversité souvent très riche dans ces bandes d'arbustes et d'arbres.

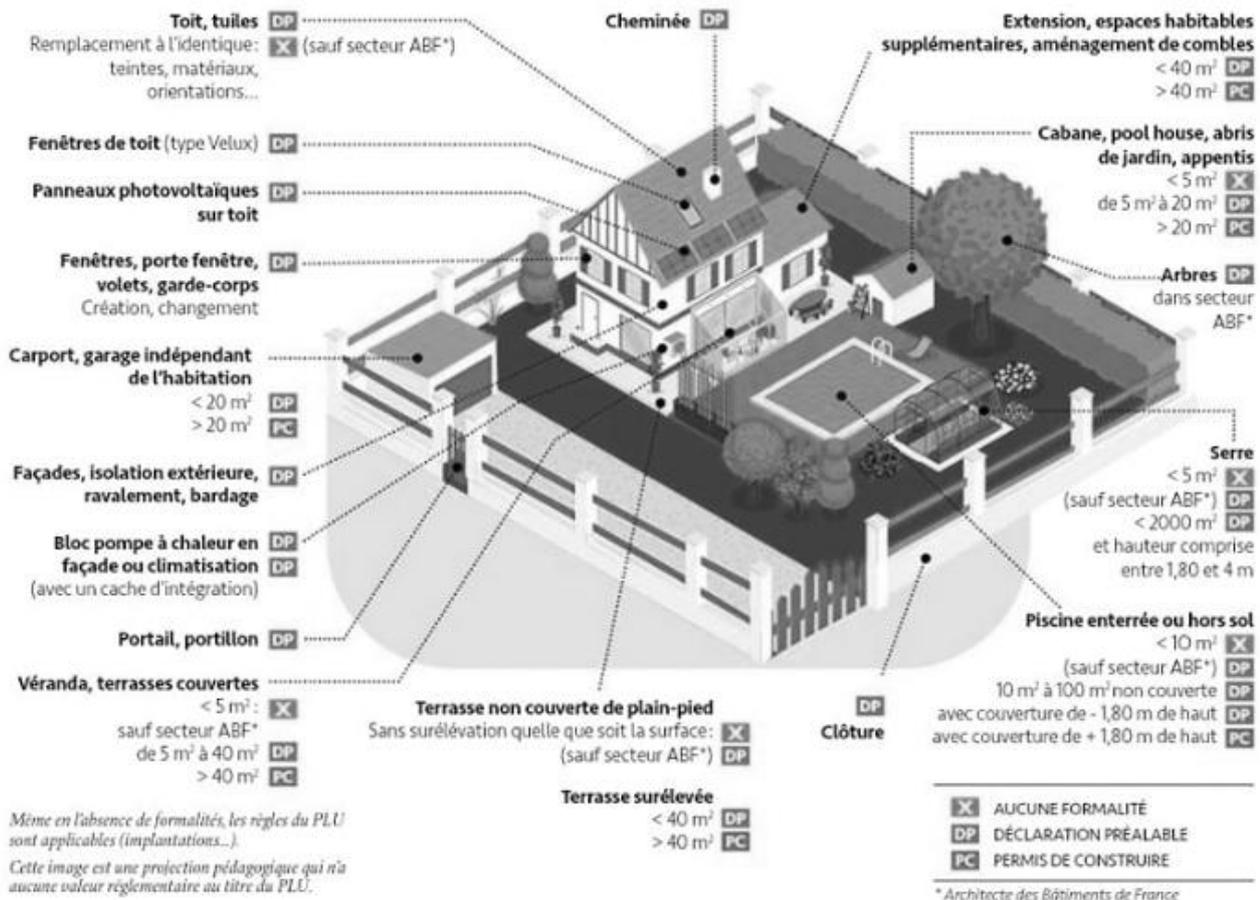
\*Arrêté préfectoral du 7 mai 2012 pour le Haut-Rhin.



## Quelles autorisations pour quels travaux ? Déclaration préalable, Permis de construire ?

En fonction des travaux que vous envisagez dans votre maison, les démarches et autorisations diffèrent.

Pour rappel les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.



**Comment déposer une demande d'autorisation d'urbanisme ?** Déposer un dossier papier, par courrier, ou directement au secrétariat de mairie, ou en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.pays-sundgau.fr/amenagement-du-territoire/autorisation-du-droit-des-sols/dematerialisation-des-demandes-durbanisme/>

La demande d'urbanisme est alors transmise par la Mairie au service ADS (Autorisation du Droit du Sol) auprès du PETR Pays du Sundgau qui en réalise l'instruction. Il s'agit de vérifier la complétude du dossier et sa conformité au regard des règles d'urbanisme de chaque commune.

**Pour des travaux non déclarés**, il existe un délai de prescription et de régularisation. Sachez qu'une fois les travaux effectués, vous engagez votre responsabilité pénale et votre responsabilité civile. Les risques sont nombreux : amendes, obligation de mise en conformité, infraction vis-à-vis des taxes, procédure de revente complexifiée (en cas de revente de votre bien, il est important de savoir que les aménagements non déclarés ne pourront pas être inscrits), ne pas être assuré et dédommagé en cas de sinistre. **Pensez à régulariser votre situation !**

Horaires de la mairie : le mardi de 16 h 45 à 18 h 45 et le vendredi de 10 h 00 à 12 h 00. Mme le Maire et les Adjoints reçoivent uniquement sur rendez-vous. Tél : 03.89.25.80.55. Courriel : [mairiedefeldbach@wanadoo.fr](mailto:mairiedefeldbach@wanadoo.fr) Site internet : <http://www.feldbach.fr/> S'feld'blätt n°30-2025 réalisé par la commission Communication.